



A la pointe de l'hygiène

CLENA 'SEPT

Détergent mains liquide
bactéricide parfumé



C'est un nettoyant désinfectant prêt à l'emploi pour le lavage des mains. La forte concentration en matière active de ce produit évite les surconsommations. S'utilise dans des distributeurs à savon, sa viscosité contrôlée lui permet d'éviter les coulures. Il apporte à l'utilisateur une excellente qualité nettoyante et adoucissante. Bactéricide selon la norme EN 1040 (en 30 sec., 20°C) (*P. aeruginosa* et *S. aureus*).

MODE D'EMPLOI

Prélever une noix (3 ml) de savon, se frotter les mains pendant 30 secondes puis les rincer à l'eau.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

Éviter les projections oculaires. Stocker à l'abri du gel. Ne pas mélanger le produit à des détergents neutres (shampoings vaisselles) et /ou des produits oxydants (eau de Javel).

L'emballage peut être éliminé en tant que déchet non dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ces déchets.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Date limite d'utilisation optimale : 24 mois à compter de la date de fabrication indiquée sur l'emballage.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

DONNÉES TECHNIQUES

Aspect : gel limpide vert clair

pH : 7,0

Densité : 1,00

LÉGISLATION :

- Sécurité : Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé selon la Directive dite «toutes préparations» 1999/45/CE et ses adaptations.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 475 815 472 pour le personnel médical.

- Protection de l'environnement :

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

- Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

- Conforme à l'arrêté du 08/09/99 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

- Produit biocide : **TP 1** - Substances actives biocides : - chlorure de didecyltriméthyl ammonium, CAS : 7173-51-5, 10 g/l

- propane-2-ol, CAS : 67-63-0, 4 g/l.

EMBALLAGE :

carton de 2 bidons de 5 litres.

14/02/12 Ind. 1